

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6756 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bedola Mima

Date de naissance :

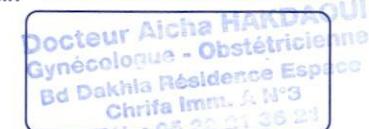
Adresse :

Tél. : 06.61.46.61.31

Total des frais engagés : 1763,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 11 Mai 2023

Nom et prénom du malade : Bedola Amina Gp Nessafir Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : infect urinaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

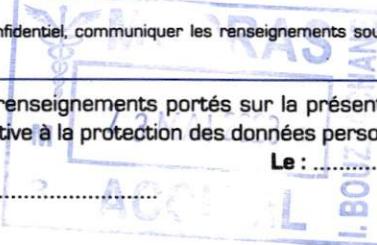
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1 Mai 2023	ca		250DH	Docteur Aïcha Gynécologue - Bd Dakhlia N° 13 Chrifa Im Tél. : 05 21 36 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. Samia Abaab PHARMACEUTICAL ORGABA Lot Rajaa Saida Ain Chok Casablanca T: 052 22 52 22 60	11/05/23	+481,30 + 394,50 + 618,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Aicha HAKDAOUI

Gynécologue - Obstétricienne
 Coeliochirurgie - Maladies du sein
 - Sterilité du couple - Echographie

الدكتورة حقداوي عائشة

اختصاصية في أمراض النساء والتوليد
 الجراحة التسوية - أمراض الثدي
 عقم الزوجين - الفحص بالصدى

Casablanca le, 11 Mai 2003 البضاء، في

Moussafir Samaia Nir Bedda

95,00

1) Extra mag



15,00 l Nd

179,00

2) Cefix 200



14,00 21. 12. 03

84,80

3) Bremi Sol



14,00 l Nd

131,50

4) tareg 80



$133,60 \times 5 = 668,00$ 91/3

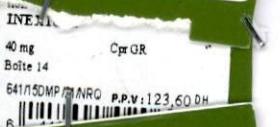
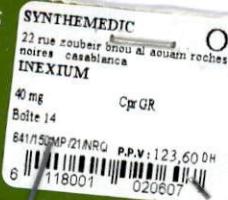
5) Enedium

$T = 482,30 + 618,00 DH$

الدواء المغربي
PHARMACIE AL OROBA
 dr. Samia Abaab
 15,Rue 14.Iot Rajaa Saida Ain Chok Casablanca
 Tél: 05 22 52 22 69

Bd Dakhla Résidence Espace Chrifa imm. A N° 3

Tél.: 05 22 21 36 21 - Gsm: 06 61 14 94 13



B 4 B 0



Date de fabrication :
A consommer de
préférence avant fin :
N° de lot :

04/2022
04/2022
0222084

PPC = 95,00 DHS

LOT 221369

EXP 05 24

PPV 170,00 DH

CEFICO®
Céfalexine trihydrate

VUZ-UT/21

ETEXMACO30CP



CO 200mg
Boîte de 16
Comprimés pelliculés



6 118000 083177



6118001030316

TAREG 80 mg

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH

PHARMACIE AL OROBA



FACTURE

Patente : 34004209

RC : 445474

ICE : 002748096000006

MLD

Facture adressée à :

Date : 11/05/2023

Produits	P.P.V	Quantité	Total
tareg 80/	131,50	3	394,50
Total			394,50

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Cachet :

صيدلية العروبة
PHARMACIE AL ORÖBA
dr. Samia Abaab
5,Rue 14 ,lot Rajaa Saida Ain Chok Casablanca
Tél: 05 22 52 22 69

Pharmacie Al Oroba, Dr. Abaab Samia

Extension 2 Mars 15 Rue 14 lot Rajaa Saida Ain Chok Casablanca Tel : 05-22-52-22-69

Docteur Aicha HAKDAOUI

Gynécologue - Obstétricienne
Coeliochirurgie - Maladies du sein
Sterilité du couple - Echographie

الدكتورة حقداوي عائشة

اختصاصية في أمراض النساء والتوليد
الجراحة النسوية - أمراض الثدي
عقم الزوجين - الفحص بالصدري

Casablanca le,

18 Mai 2013

البيضاء، في

certificat N° di car

J'assure Docteur HAKDAOUI A
Ce certificat a été délivré au Dakhla. Résidence
qui a souffert d'une asthme sévère -
Bouffer & chaleur intense - Douleur
Articulaire (Suspense) aussi une
Rhumate a été demandé pour ce patient
J'en remercie pour votre
Confiance

Docteur Aicha HAKDAOUI
Gynécologue - Obstétricienne
Bd Dakhla Résidence Espace
Chrifa Imm. A N°3
Tél.: 05 22 21 36 21